

M. FOSTER : Mon honorable ami verra que l'item se rapporte au pénitencier, et tant que l'opposition nous tiendra ici, il n'y aura pas besoin d'autant d'espace là-bas.

Brantford, Ont., salle d'exercices de
bataillon..... \$10,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Que vous proposez-vous de faire avec cela ?

M. FOSTER : Je crois que le gouvernement se propose de donner cette somme, comme contribution, à la ville de Brantford, pour y construire une salle d'exercices.

Bureau de poste de Carleton Place, etc. \$12,500

M. LANDERKIN : \$26,000.

M. WATSON : Quel a été le montant primitif de l'entreprise pour l'édifice ?

M. FOSTER : \$14,000.

M. SOMERVILLE : Comment le prix a-t-il été augmenté ?

M. FOSTER : Les \$14,000 ne comprennent pas l'aménagement intérieur, ni le coût du terrain, qui est de \$4,000.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : J'aurais lieu de croire, d'après certaines découvertes qui ont été faites, dans d'autres parties de cet édifice, que vous feriez mieux d'augmenter l'espace.

Bureau de poste de Cobourg, bureau de
douane, etc..... \$1,500

M. BARRON : Je demanderai au ministre des finances de permettre que cet item reste en suspens, parce qu'il y a une matière qui s'y rapporte, qui doit venir devant le comité des comptes publics, et qui y serait venue plus tôt, si nous avions pu nous procurer les rapports s'y rattachant, avant la date actuelle.

M. FOSTER : Ceci est pour compléter les paiements pour travaux faits.

M. BARRON : Je crois qu'il y aura discussion sur ce point, parce que, si certaines informations données à quelques députés de ce côté-ci de la chambre, sont exactes, employant le langage de mon honorable ami, qui siège dernière moi, il y aurait eu une spéculation plus énorme dans cela que dans tout ce qui a été discuté ce soir. J'ai visité l'édifice et j'en connais quelque chose, et des sommes d'argent excessives ont déjà été pour sa construction. Quoique ces informations n'aient pas été données à moi-même, elles ont été données à un honorable député de ce côté-ci de la chambre, et je prendrai sur moi de dire que le ministre des finances, s'il avait nos informations, ne désirerait pas laisser passer cet item à présent, sans discussion et cette discussion ne peut avoir lieu avant qu'elle ait été soumise au comité des comptes publics.

M. FOSTER : Très bien ! qu'il reste en suspens.

Bureau d'imprimerie du gouvernement,
y compris le matériel pour la lu-
mière électrique, etc..... \$9,300

M. CASEY : Toutes les affaires du bureau d'imprimerie sont tellement en dispute à présent, que je crois qu'il vaudrait mieux laisser cet item en suspens.

M. FOSTER : Ceci est pour les édifices et pour du matériel, qu'il faut payer de suite. L'architecte en chef dit que ce montant est nécessaire, pour payer l'entreprise de travaux supplémentaires exé-

cutés au bureau, y compris la lumière électrique, et pour couvrir des dépenses accessoires probables qui s'y rattachent.

M. CASEY : J'objecte à cet item pour la raison que c'est un moyen très dispendieux de se procurer de la lumière, tant pour le bureau d'imprimerie que pour ici, que d'avoir un matériel pour chacun. Nous avons un matériel pour ici. Assurément, ce matériel pourrait fournir de la lumière également pour le bureau d'imprimerie, si cela est nécessaire. mais, même avec cela, j'ai toute raison de croire qu'on pourrait se procurer de la lumière, à bien meilleur marché de la compagnie électrique de la ville ; et, en conséquence, je ne vois pas qu'il y ait lieu d'avoir un matériel séparé pour chaque établissement. Nous savons tous que les affaires du gouvernement de ce genre, coûtent bien plus cher, que si elles sont administrées au point de vue des affaires. Dans le bureau d'imprimerie, le mode des commissions a tellement été mis en pratique, au sujet d'outillage d'un autre genre, que nous pouvons supposer qu'il existe dans le cas actuel. C'est pourquoi je demande que cet item reste en suspens, parce qu'un comité s'enquiert des affaires de ce bureau et, en ce qui concerne ce matériel de lumière électrique, la preuve peut tourner, comme elle a tourné, en ce qui concerne d'autres services. L'item est très vague, et ne mentionne rien que le matériel électrique. Le ministre peut-il nous dire ce qu'il comprend, à part la lumière électrique ?

M. FOSTER : Voici un montant de \$3,300 pour des entreprises, et une balance de \$3,000 due sur entreprise pour travaux supplémentaires au montage du matériel de la lumière électrique.

M. CASEY : Le premier item est-il une balance due sur les entreprises de construction de l'édifice.

M. FOSTER : Oui ; pour d'autres travaux, à part le matériel de la lumière électrique, — pour travaux supplémentaires faits à l'édifice, ajustements et ameublement pour le bureau de papeterie, qui tous ont été exécutés par contrat. La lumière incandescente a également été installée à l'entreprise.

M. SOMERVILLE : Qui a l'entreprise ?

M. FOSTER : Ahearn et Soper.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Quel était le montant de l'entreprise ?

M. FOSTER : \$8,492 pour le matériel électrique.

M. FORBES : Combien de lumières ce matériel peut-il alimenter ?

M. FOSTER : Ce matériel est censé pouvoir alimenter 1,200 lumières.

M. FORBES : L'honorable député a-t-il dit que l'entreprise était déjà donnée ?

M. FOSTER : L'entreprise est déjà donnée.

M. FORBES : Le matériel a-t-il été fourni ?

M. FOSTER : Le matériel a été fourni, et il est en opération.

M. FORBES : Il me semble qu'il eût été beaucoup plus économique d'obtenir d'abord une estimation des ingénieurs, pour s'assurer s'il était opportun d'avoir un matériel séparé pour éclairer cet édifice.

M. FOSTER : Les ingénieurs et l'architecte en chef ont certainement donné leur opinion.

M. SOMERVILLE : Le gouvernement a-t-il demandé des soumissions ?